



Le contour-enveloppe dont voici ci-dessous le tracé vaut pour les modèles de véhicules européens à voie normale ou large.

Il représente un espace enveloppant, qui inclut le véhicule avec ses débattements et tolérances envisageables sur une voie idéale, qu'il doit respecter en toutes circonstances. ¹⁾

Les véhicules-modèles représentant des prototypes existants doivent, autant que possible, être construits „ à l'échelle “. Quoiqu'il en soit, toutes leurs parties, y compris les pantographes en position de repos ²⁾, doivent s'inscrire dans ce gabarit.

Les organes fonctionnels de captage du courant, les appareillages de sécurité et les dispositifs de dételage ou autres. Peuvent s'engager dans la zone grisée du dessin au-dessus du plan de roulement PR.

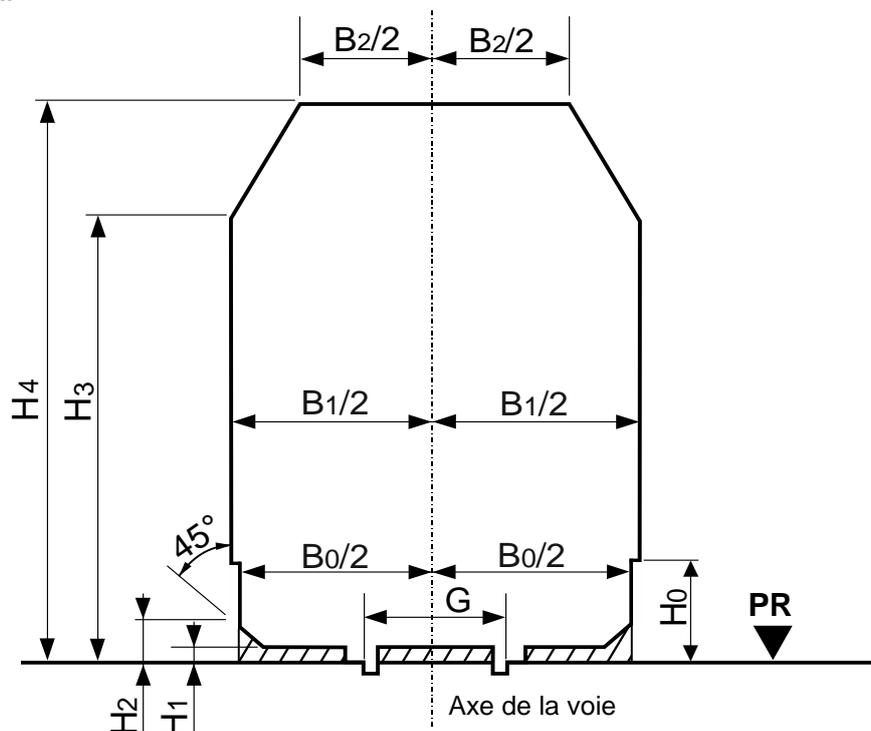


Tableau des cotes :

Echelle	G	B ₀	B ₁	B ₂	H ₀	H ₁	H ₂	H ₃	H ₄
Z	6,5	16	17	11	5,5	1	2	17	22
N	9,0	22	23	15	7,5	1	3	24	30
TT	12,0	29	30	20	10	1,5	4	32	40
H0	16,5	39	40	27	13,5	2	5	44	55
S	22,5	53	54	37	18	3	7	59	74
O	32,0	77	78	52	26	4	10	83	106
I	45,0	106	110	73	36,5	5	13	115	147
II	64,0	149	153	103	52	6	20	163	209

¹⁾ La définition de délimitation-cinématique ne s'applique qu'aux nouvelles constructions de véhicules. Ceux qui ont été développés avant la parution de cette édition, sont aussi reconnus conformes à la norme, s'ils remplissent statiquement les cotes du tableau, c-à-d qui peuvent-être mesurées sur le véhicule.

²⁾ L'évolution des pantographes en position de travail est définie par la NEM 202. Les cotes déterminantes pour les roues sous **H₁** sont définies par la NEM 310.